

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



## ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20260113\_02

**OBJET** : Autorisation temporaire d'une buvette le 28/02/2026 - Association des Parents d'Élèves (APE) de Poisat - Bal costumé

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2,  
Vu les articles L3334-2 et L3321-1 du Code de la santé publique ;*

Considérant la demande de l'Association des Parents d'Élèves (APE) de Poisat, faite le 9 janvier 2026, d'occuper la salle Léo Lagrange, pour le bal costumé 2026 ;

Considérant la demande de l'Association des Parents d'Élèves en date du 9 janvier 2026, pour l'ouverture d'une buvette temporaire pour le bal costumé 2026 le samedi 28 février 2026 ;

Considérant que l'article L 48 du Code des débits de boissons subordonne à notre autorisation préalable l'ouverture des cafés et débits de boissons établis à l'occasion des foires et fêtes publiques, qu'il importe que les autorisations ainsi accordées ne soient préjudiciables ni au bon ordre, ni à la moralité publique,

### ARRÊTÉ

- Article 1 :** A l'occasion du bal costumé du 28 février 2026, l'Association des Parents d'Élèves de Poisat, est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3, à distribuer et consommer sur place, le samedi 28 février 2026, dans la salle Léo Lagrange, de 16h00 à 00h00 (minuit).
- Article 2 :** Dans le cadre de cette manifestation, l'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver les locaux en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.
- Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.
- Article 4 :** Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 13 janvier 2026  
Le Maire, Ludovic BUSTOS

